



DECISION MUNICIPALE N° 054/10/2026

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-04/01 en date du 9 avril 2026 autorisant M. le Maire à intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, à tous les niveaux d'instances ;

Considérant la requête déposée le 7 octobre 2026 par Monsieur LOPEZ Guillaume devant le Tribunal administratif de Toulon, enregistrée sous le numéro 2604945, tendant à :

- l'annulation de l'arrêté n° PC 083 120 22 B0036 du 7 septembre 2026 de refus de permis modificatif sollicité par Monsieur Guillaume LOPEZ pour la suppression d'un mur de soutènement sur une parcelle cadastrée section A3330, sise 17 bis le Réal de Favard, à Saint-Zacharie, avec toutes conséquences de droit ;
- enjoindre à la commune de Saint-Zacharie de délivrer à Monsieur LOPEZ le permis modificatif sollicité ou, à défaut, lui enjoindre d'avoir à procéder au réexamen de la demande dans un délai de 2 mois suivant la notification du jugement à intervenir ;
- la mise à la charge de la commune de Saint-Zacharie d'une somme de 2 400 € au titre de l'article L761-1 du Code de justice administrative ;
- la condamnation de la commune de Saint-Zacharie aux entiers dépens de l'instance.

DECIDE

- Article 1 :** De mandater la SELARL ITEM Avocats, cabinet d'avocats au Barreau de Toulon, sise Espace Valtech – RD 98 – Giratoire de la Redonne – 83160 La Valette du Var, pour accompagner la commune dans le cadre de l'affaire citée ci-dessus et la représenter devant les juridictions compétentes.
- Article 2 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Article 3 :** Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, 13 octobre 2026

Le Maire,


Jean-Jacques COULOMB